

Bureau du 11 février 2002

Décision n° B-2002-0400

commune (s) : Vénissieux

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du dévoiement de l'avenue du 11 novembre 1918 - Déclassement, du domaine public de voirie communautaire, de l'ancien tracé de l'avenue du 11 novembre 1918**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les travaux de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) ont nécessité le dévoiement de l'avenue du 11 novembre 1918 dans sa partie terminale ouest.

La nouvelle voie présente toutes les caractéristiques d'une voie ouverte à la circulation publique.

Ce dévoiement relie deux tronçons de l'avenue du 11 novembre 1918 déjà communautaire et présente une longueur de 260 mètres pour une largeur de 14 à 20 mètres. Elle comporte des réseaux fonctionnant normalement.

Le déclassement concomitant du tronçon de l'ancien tracé de l'avenue du 11 novembre 1918, situé désormais à l'emplacement de la Mapad, est envisagé par la même démarche.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation ayant émis un avis favorable le 5 octobre 2001, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 22 octobre 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 22 octobre 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire du dévoiement de l'avenue du 11 novembre 1918 et le déclassement du domaine public de voirie communautaire de l'ancien tracé de l'avenue du 11 novembre 1918.

3° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques comportant transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine pour ce qui concerne le dévoiement de l'avenue du 11 novembre 1918 et au profit de la commune de Vénissieux concernant l'ancien tracé de l'avenue du 11 novembre 1918 à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,